



MODALITÉS DE PARTICIPATION A LA JOURNÉE DE L'ARTISANAT D'ART DU FESTIVAL ARTS ET VIGNE DE CHÂTILLON-EN-DIOIS DU MERCREDI 7 AOÛT 2024

1. Tout artisan.e peut proposer sa candidature en remplissant complètement le formulaire de demande d'inscription 2024 et en y joignant les pièces complémentaires mentionnées dans le formulaire d'inscription.

Seuls les dossiers complets et expédiés dans les délais seront pris en considération par la commission Village-Galerie.

2. Les exposants.es sont sélectionnés.es pour la qualité des produits de leur travail. La commission doit cependant veiller à une présentation variée tant en terme de spécialité qu'en terme de style.

3. **Date limite de dépôt des dossiers : le 01 Juillet 2024**

Les candidat.es sélectionné.es reçoivent fin mai une invitation à participer.

Les candidat.es sélectionné.es doivent impérativement confirmer leur participation au plus tard **le 10 juin 2024** en fournissant toutes les pièces demandées.

Les éventuelles places libérées suite à une non-confirmation de participation sont alors octroyées ; une confirmation de participation de ce deuxième tour de sélection est demandée en retour **pour le 6 juillet 2024**.

4. **En cas de désistement, survenu avant le 6 juillet 2024, les frais d'inscription seront remboursés dans leur totalité. Si ce désistement survient après, les frais ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur justificatif.**

5. Les stands des artisans sont situés dans un circuit allant d'une partie de la de l'église jusqu'à la rue de Derrière.

6. Modalités pratiques :

- horaires :

. accueil : 8h30 – place des écoles

. ouverture 10 h (installation au minimum dans l'heure qui précède)

. fermeture 20 h (désinstallation dans l'heure qui suit)

- les véhicules ne peuvent pas rester à proximité du stand

- coût d'inscription : 20€ de 1 à 3m et 35€ au-delà de 3m

Constitution du dossier

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes et uniquement celles-ci :

- Présentation de l'activité et les produits à la vente
- Photocopie de l'attestation actuelle d'assurance responsabilité civile
- Le numéro SIRET de l'activité.
- Date limite d'envoi : le 01 juillet 2024.

Merci de privilégier l'envoi des dossiers par mail : village-galerie@chatillon-artsetvigne.fr